



APEMS
des Isles

Concept pédagogique – APEMS des Isles

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. La Fondation Petitmaître.....	4
2.1. Historique	4
2.2. Mission	4
2.3. Organisation	4
2.3.1. Conseil de Fondation.....	4
2.3.2. Bureau du Conseil.....	4
2.3.3. Comité de Direction.....	4
2.4. Les secteurs de la Fondation	5
2.4.1. Le Foyer	5
2.4.2. Crescendo.....	5
2.4.3. L’action éducative mère-enfants (AEME).....	5
2.4.4. L’accueil socio-éducatif de jour (ASEJ) – Moulin 28.....	5
2.4.5. Le Matas 1 – la Ferme de Démoret	5
2.4.6. Le Matas 2 – le Matas du Parc.....	5
2.4.7. ASPC - Lo Sèlão	5
2.4.8. Educateurs socio scolaire (ESS)	6
2.4.9. La Cuisine du Parc.....	6
2.4.10. L’atelier du Parc.....	6
2.4.11. Le Restaurant scolaire des Isles.....	6
2.4.12. L’APEMS des Isles	6
2.5. Culture d’institution et cadre pertinent pour l’APEMS des Isles.....	6
3. Une politique en développement	7
3.1. Contexte cantonal	7
3.2. Contexte communal	8
4. L’APEMS des Isles – Présentation.....	8
4.1. Histoire de la structure.....	8
4.2. Le lieu	9
4.3. Mission spécifique de l’APEMS des Isles	9
5. Présentation de l’équipe	10
5.1. La direction de l’APEMS.....	10
5.2. L’équipe éducative	10
5.3. Outils de cohésion	11
6. Les besoins des enfants (de 8 à 12 ans) et des familles	11
7. Esprit et axes de travail	12
7.1. Dans un esprit de bienveillance	12

7.2. La charte	13
7.3. Les valeurs	13
7.4. Le lien avec les parents.....	13
7.5. Eventuelles réclamations et/ou plaintes	14
7.6. Maladies et accidents.....	15
7.7. Problèmes de comportement	15
8. Outils d'animation.....	16
9. Déroulement d'une journée type.....	16
10. Conclusion	17

1. Introduction

Le présent document clarifie les axes de travail et le fonctionnement de l'APEMS des Isles sous la responsabilité de la Fondation Petitmaître – Maisons d'accueil.

Il a été établi et discuté avec l'équipe d'août 2016 à 2018. Une actualisation a été faite en automne 2020.

Ce document est appelé à évoluer en fonction des modifications du concept à venir, nos pratiques étant régulièrement interrogées et réévaluées.

2. La Fondation Petitmaître

2.1. Historique

Fondée en 1957, la Fondation Petitmaître trouve son origine dans un testament rédigé en 1859 par François-Frédéric Petitmaître du Puget, pharmacien yverdonnois sans descendance directe. Il a légué sa fortune à la Commune d'Yverdon-les-Bains dans le but de créer une maison d'accueil pour enfants défavorisés.

2.2. Mission

La Fondation poursuit aujourd'hui les buts suivants (actualisés en 2007) :

- Le but de la Fondation est d'apporter diverses prestations d'accueil, d'éducation, de prévention et/ou d'intervention relevant de l'action sociale, au besoin par d'autres moyens, à des enfants ou adolescents défavorisés des deux sexes et/ou dont le comportement social est gravement perturbé, indépendamment de leur domicile.
- Ces prestations s'adressent en particulier aux enfants ou adolescents privés de leur-s parent-s et/ou victimes de mauvais traitements et/ou de négligences de la part de leur milieu d'origine.
- Elles visent à permettre aux bénéficiaires d'accéder à l'éducation, à la formation et à l'intégration sociale et professionnelle auxquelles ils peuvent aspirer ainsi qu'à permettre à leurs parents de remplir un rôle éducatif approprié auprès de leurs enfants.
- Les statuts de la Fondation ont été élargis en janvier 2020 et sont consultables sur le site fpy.ch.

2.3. Organisation

Soumise à différentes autorités de surveillance (Commune d'Yverdon-les-Bains, Autorité de surveillance des Fondations, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture OAJE, DGEJ), la Fondation est organisée selon trois niveaux décisionnels et stratégiques.

2.3.1. Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est composé de 15 membres, dont un membre de l'exécutif de la Ville d'Yverdon-les-Bains (exécuteur testamentaire) et un membre de la famille descendant de F.-F. Petitmaître.

2.3.2. Bureau du Conseil

Le conseil de fondation nomme un bureau, composé du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et du directeur. Ce dernier bénéficie d'une voix délibérative au bureau et d'une voix consultative aux séances du conseil de fondation. Le bureau est présidé par le président du conseil de fondation.

2.3.3. Comité de Direction

Pour la partie opérationnelle, un directeur est nommé par le Conseil. Il est chargé en particulier de la mise en œuvre des prestations. Il est secondé dans cette mission par deux adjoints de direction (pédagogiques) et d'une adjointe de direction (administration, RH et finances). Ils forment ensemble le Comité de Direction.

Ce dernier engage les collaborateurs et représente l'autorité exécutive des missions confiées à la Fondation. Le comité de Direction a la responsabilité du bon fonctionnement des activités

menées au sein des différents secteurs par les collaborateurs et de la synergie entre eux. Les membres du Comité entretiennent les contacts nécessaires avec les organismes de la Confédération, du Canton et les autres partenaires locaux ou régionaux.

2.4. Les secteurs de la Fondation

2.4.1. Le Foyer

Situé au cœur de la ville d'Yverdon-les-Bains, le Foyer accueille seize enfants en âge scolaire et une place de dépannage. Il propose un travail avec les familles et une collaboration en réseau dans le but d'apporter des réponses adéquates aux enfants admis et de poursuivre un travail de réhabilitation des compétences des parents, chaque fois que possible. Le placement se fait sous mandat de la DGEJ, du SCTP ou du Tribunal des mineurs. Cette structure est reconnue par l'Office Fédéral de la Justice.

2.4.2. Crescendo

Crescendo s'adresse à des filles et garçons de 15 à 17 ans (au moment de la demande) et en principe au maximum jusqu'à 21 ans, qui souhaitent acquérir des savoir-faire et savoir-être leur permettant de gérer de manière autonome leur vie quotidienne. Les bénéficiaires sont logés en appartement ou en studio et sont issus dans la grande majorité des cas de foyers socio-éducatifs dépendant de la DGEJ.

2.4.3. L'action éducative mère-enfants (AEME)

L'Action éducative mères-enfants permet d'accueillir en hébergement cinq mères et leur/s enfant/s. L'équipe en place délivre également des prestations ambulatoires et en externat.

Les admissions se font sous mandat de la DGEJ ou du SCTP. L'objectif de cette prestation va dans le sens d'un accompagnement du lien précoce d'attachement et vise à construire un projet de vie pour l'enfant et pour sa maman/ses parents.

2.4.4. L'accueil socio-éducatif de jour (ASEJ) – Moulin 28

Cet accompagnement s'adresse aux familles en difficulté pour des questions éducatives, sur mandats de la DGEJ, du SCTP (éventuellement Tribunal des mineurs). Il se déroule en particulier sur les temps de midi et après l'école pour les enfants. L'objectif est d'apporter une aide professionnelle à des familles en difficulté dans l'éducation de leur(s) enfant(s) et de favoriser le bon développement de celui-ci en co-évolution avec sa famille, selon une approche systémique.

2.4.5. Le Matas 1 – la Ferme de Démoret

Le module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité accueille des élèves de la 1P à la 8P présentant des difficultés d'adaptation scolaire. Le projet a été développé en partenariat entre les établissements scolaires de la région Jura-Nord vaudois, la Fondation Petitmaître et les services cantonaux concernés. Les compétences réunies d'un enseignant et d'un éducateur social permettent de venir en aide à ces élèves afin de leur permettre de réintégrer leur classe. Les demandes d'admission émanent des directions d'établissements scolaires.

2.4.6. Le Matas 2 – le Matas du Parc

Il s'agit là d'une activité d'accompagnement, à temps partiel et à durée limitée, d'élèves en difficulté ou à risque de décrochage dans leur scolarité. Elle s'adresse aux élèves de la 9S à la 11S et à la demande des établissements scolaires. Cette prestation allie les compétences d'un enseignant et d'un éducateur social. Ceux-ci proposent à l'élève dans un premier temps un stage de quinze jours à plein-temps permettant une observation sur le plan socio-éducatif et pédagogique, la compréhension des difficultés et de dégager des propositions de soutien ou d'accompagnement. En cas de besoin, il peut ensuite être proposé, sur une partie du temps scolaire, un suivi pédagogique et socio-éducatif adapté à l'élève en difficulté.

2.4.7. ASPC - Lo Sèlâo

L'accueil spécialisé pour période de congé de Lo Sèlâo accueille des enfants en internat scolaire et/ou rencontrant des difficultés dans leur milieu familial, qui ont besoin d'un

encadrement adapté lors des périodes de congé (week-ends, fériés et vacances scolaires). Cette structure se situe en milieu rural et propose aux enfants des activités en lien avec les animaux et la nature.

2.4.8. Educateurs socio scolaire (ESS)

Les ESS interviennent dans les établissements scolaires auprès des élèves, des enseignants et aussi des parents. Ils proposent différentes prestations : soutien, coaching, observation, intervention en classe, etc. Les ESS, de même que les Matas et l'ASEJ, s'inscrivent dans le nouveau projet 360. Ils desservent les 12 établissements scolaires de la région Jura-Nord vaudois. Les demandent d'accompagnement émanent des établissements scolaires.

2.4.9. La Cuisine du Parc

La cuisine du Parc est entreprise sociale de la Fondation, non subventionnée. C'est un lieu de production de repas (principalement pour les restaurants scolaires d'Yverdon et région). L'encadrement mis en place permet d'accueillir des personnes en mesure de réinsertion socio-professionnelle (OAI, CSR, CGPI, DGEJ, etc...) ou en apprentissage (FORJAD).

2.4.10. L'atelier du Parc

L'atelier du Parc est un restaurant d'application permettant de mettre les apprentis de la cuisine dans la réalité du monde professionnel. Le restaurant est ouvert tous les jours à midi et peut accueillir jusqu'à 40 clients. Les menus sont faits maisons et à base de produits locaux. Ils sont préparés par les 4 apprenti-e-s encadré-e-s par le chef de cuisine.

2.4.11. Le Restaurant scolaire des Isles

Il s'agit d'un lieu d'accueil pour les élèves yverdonnois. La structure peut accueillir au maximum 134 enfants de la 1P à la fin de la scolarité obligatoire, uniquement pour le repas de midi, quatre fois par semaine scolaire. Une petite équipe d'animatrice gère le service et propose des activités en veillant à la qualité des relations dans le cadre du lieu.

2.4.12. L'APEMS des Isles

Cette prestation est décrite en détail dans le présent document.

2.5. Culture d'institution et cadre pertinent pour l'APEMS des Isles

Les prestations s'inscrivent dans le cadre de la politique communale pour la jeunesse du Service de la jeunesse et de la cohésion sociale (JECOS) ainsi que dans les dispositions cantonales vaudoises concernant l'accueil d'élèves sur temps parascolaire (OAJE, EIAP). Une convention de partenariat définit le cadre de la collaboration entre le réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains (RéAÿ), représenté par la Commune, et la Fondation Petitmaître.

Nous cultivons une vision commune du travail avec les enfants et leurs familles, des synergies et une solidarité entre les différents secteurs d'activités de la Fondation. Nous alimentons l'identité de la Fondation par des démarches de réflexion et de formations communes réunissant l'ensemble des collaborateurs. Une politique de formation permet le développement des compétences individuelles, d'équipe ou institutionnelles.

La Fondation tient à participer à la relève professionnelle et accueille chaque année des stagiaires ou des éducateurs en formation.

Une charte d'institution définit le cadre éthique dans lequel doit s'inscrire le travail de chaque collaborateur. Les collaborateurs de la Fondation s'engagent notamment à :

- Assurer en tout temps une protection physique et affective
- Favoriser un accueil chaleureux et convivial, travailler avec une approche communautaire
- Favoriser les ressources du réseau
- Apporter des réponses individualisées
- Adopter un principe de non-jugement
- Rechercher des compétences

- Favoriser le développement des enfants
- Créer des outils adaptés si possible avec les usagers et leurs familles
- Construire un lien porteur avec les enfants et leur famille
- Développer et maintenir une collaboration inter-institutionnelle

Les équipes éducatives de la Fondation s'appuient sur différentes approches théoriques dans leur accompagnement des enfants et de leur famille. Ces concepts théoriques étayent les pratiques des éducateurs de l'institution. Ils sont une base à la réflexion d'équipe ainsi qu'à l'élaboration des projets individualisés et la gestion de groupe. Les approches théoriques sont les suivantes :

- La systémique
- L'approche humaniste et plus particulièrement centrée sur la personne
- L'écoute active
- L'approche cognitivo-comportementale

Elles sont le socle commun duquel découlent les grands principes suivants :

- Les manifestations/comportements sont des symptômes ou des éléments de communication, auxquels il s'agit de donner sens en tenant compte des contextes significatifs, tels que la famille, l'école, le système d'intervention, les groupes d'enfants, l'institution, etc...
- Le moteur du changement est fait de modifications de la perception de la réalité auxquelles contribuent les professionnels
- L'éducateur travaillant à la Fondation veille à :
 - se centrer sur les interactions (en évitant les liens de causalité ou les explications par des problématiques uniquement personnelles)
 - développer des liens porteurs, de confiance, avec les jeunes et les parents, par des outils élaborés selon l'approche humaniste, incluant empathie et non-jugement
 - favoriser la responsabilisation des personnes suivies, de les rendre actrices
 - ne pas négliger le groupe dans lequel la personne est insérée par des démarches touchant collectivement enfants ou parents
 - jalonner par des rituels les étapes de l'évolution des familles et des enfants, comme les temps durant l'année ou la semaine
 - travailler à la co-évolution des personnes, des systèmes significatifs pour l'enfant (en particulier par un travail de réseau)
 - travailler avec les prestations/services de l'environnement « naturel » (soins, écoles, services, loisirs...), en tenant compte de la réalité d'accès aux prestations des familles
 - favoriser le maintien ou la création des réseaux primaires d'appartenance (apporter des ressources non-professionnelles en permettant aux personnes d'être reliées, permettant ainsi leur autonomie hors des ressources professionnelles)
 - contribuer aux synergies intra- et inter- institutionnelles
 - respecter les territoires et les hiérarchies (en complémentarités) et non de se substituer à d'autres acteurs, par exemple, aux parents, à d'autres professionnels
 - prendre en compte les dimensions temporelles et particulières des personnes et des familles : les trajets et projets de vie individuels, les histoires familiales, les répétitions intergénérationnelles

3. Une politique en développement

3.1. Contexte cantonal

La Constitution vaudoise de 2003 prévoit, qu'en « collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants » (art. 63 CST-VD).

La LAJE adoptée en 2006 par le Grand Conseil en constitue la loi d'application.

Un nouvel article de la Constitution est adopté en 2009 en votation populaire à une forte majorité. Il s'agit de l'art. 63a, dénommé « Ecole à la journée continue » : il en découle la généralisation de l'accueil en journée continue pour les enfants de 4 à 12 ans (8 premières années de scolarisation selon HARMOS). Elle devient une prestation obligatoire dont doivent se doter les communes.

Concernant l'accueil sur plusieurs parties de la journée dans le même lieu, les dispositions de la LAJE prévoient des critères de qualité, d'espace nécessaire, de taux d'encadrement et d'exigences de formation.

L'OAJE œuvre dans le cadre de la politique familiale (conjuguer l'éducation des enfants avec l'activité professionnelle ou bénévole ou avec l'accomplissement d'une formation), la politique sociale (favoriser l'accès à l'autonomie financière des familles monoparentales ou à faible revenu et renforcer l'intégration et la socialisation des enfants), la politique économique (permettre à l'économie de disposer des compétences et de forces de travail supplémentaires) ainsi que dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité des chances.

L'OAJE et la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (créée en 2006) ont pour objectif d'assurer la qualité de l'accueil de jour, de tendre à une offre suffisante en places d'accueil et d'organiser le financement de l'accueil de jour.

Plus récemment, il a été confié à l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (EIAP - rattaché l'Union des communes vaudoises et composé de membres des exécutifs communaux) de déterminer les minimas d'encadrement en vigueur dans le Canton.

A noter aussi que sur le plan fédéral, la création de places d'accueil de jour est encouragée par un subventionnement de l'OFAS, même si la responsabilité de leur mise en place en revient aux cantons et communes.

3.2. Contexte communal

L'un des axes de la politique communale prévoit le développement de l'accueil de jour des enfants, réalisé par étapes, selon une analyse des besoins menée en continu. Un Réseau d'Accueil de jour des enfants (RéAjr) a été constitué en conformité avec la LAJE. Il couvre 15 communes, dont Yverdon-les-Bains et les localités environnantes. Différents partenaires en font partie, y compris la Fondation Petitmaître. Ce réseau, qui centralise l'information, les subventionne et assure une gestion administrative des dossiers, (et dont la Commune d'Yverdon-les-Bains assure le leadership par son service JECOS) est chargé d'assurer les prestations suivantes :

- L'accueil préscolaire de 0 à 4 ans (nurseries et garderies)
- L'accueil parascolaire I de 4 à 8 ans (UAPE - Unités d'accueil pour écoliers)
- L'accueil parascolaire II de 8 à 12 ans (APEMS - Accueil pour écoliers)
- L'accueil familial de jour

Le JECOS propose par ailleurs également (en 2018) cinq restaurants scolaires, des devoirs accompagnés et des solutions de camps, d'accueils de jour et de passeports vacances durant les périodes de congés scolaires.

4. L'APEMS des Isles – Présentation

4.1. Histoire de la structure

La Cuisine du Parc livrait depuis 1997 des repas dont bénéficiaient les élèves sur mandat de la commune d'Yverdon-les-Bains. Différents lieux d'accueil scolaires étaient livrés par cette structure.

Avant l'ouverture du site des Isles, la Commune d'Yverdon-les-Bains a entamé des discussions avec la Fondation Petitmaître. En effet, la cuisine avait alors besoin de locaux plus grands afin de pouvoir livrer un nombre de plus en plus important de repas. Suite aux réflexions menées entre la Fondation et la commune, il a été convenu que la cuisine du Parc s'installe dans ces locaux. Par la même occasion, le Restaurant scolaire adjacent a également été confié à la Fondation, afin de faciliter les synergies entre la production et la distribution de repas.

En août 2011, le lieu s'est ouvert avec l'engagement d'une responsable éducatrice et d'une auxiliaire. La Cuisine du Parc a pu déménager et produire dans des locaux adjacents, depuis fin septembre 2011.

La première année scolaire a vu le nombre d'enfants accueillis augmenter graduellement. La progression des inscriptions a été continue, pour en arriver aujourd'hui à environ 134 élèves par jour. Les enfants sont accompagnés par une responsable ASE et quatre auxiliaires.

Début 2014, des discussions entre la Commune d'Yverdon-les-Bains et la Fondation Petitmaître concernant l'ouverture d'un APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) dans les mêmes locaux ont débuté.

C'est finalement en août 2016, que l'APEMS des Isles doté de 36 places a ouvert ses portes pour des enfants de la 5ème Harmos à la 8ème Harmos.

Au printemps 2019, la cuisine déménage pour intégrer les nouveaux locaux de la Fondation à la Chaussée de Treycovagnes 10M à Yverdon.

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, l'APEMS élargi ses prestations et offre un accueil les matins.

4.2. Le lieu

Le lieu d'accueil est constitué d'une grande salle rectangulaire, structurée en trois parties et partagée sur les temps de midi avec le Restaurant scolaire. L'APEMS occupe un espace au fond de la salle, séparé par des panneaux amovibles. Il bénéficie d'un vestiaire, d'un espace de jeu, d'un coin lecture et d'un espace pour prendre les repas.

L'équipe éducative de l'APEMS et celle du Restaurant scolaire sont deux équipes distinctes. Une collaboration soutenue et des échanges de services permettent une bonne cohabitation et une atmosphère agréable.

La surface complète est d'environ 265 m² + un espace de service avec self d'environ 60 m². L'espace spécifiquement dévolu à l'APEMS est d'environ 80 m².

Pour le Restaurant scolaire, deux espaces sont prévus, un pour les plus grands (12 à 18 ans), et un pour les plus jeunes (4 à 11 ans).

Une entrée (sas entre l'extérieur et l'espace "de vie" correspond à environ 21m². Un couloir (env. 10 m²) mène à trois salles d'eau : WC et lavabos filles (12 m²), WC et lavabos garçons (15 m²) et un WC handicapé (4 m²). Le total des surfaces correspond à 380 m².

Les matins, les après-midis ainsi que les mercredis, l'APEMS bénéficie de la totalité de l'espace.

La Responsable et son équipe peuvent bénéficier d'une salle fermée dans un bâtiment adjacent pour recevoir les parents, mener un entretien confidentiel ou travailler dans un lieu calme. La salle peut aussi permettre des réunions.

Depuis mai 2019, la Responsable bénéficie d'un bureau fermé pour effectuer son travail administratif.

4.3. Mission spécifique de l'APEMS des Isles

L'APEMS des Isles apporte un accueil de qualité sur temps parascolaire à jusqu'à 36 écoliers en âges de 5P à 8P scolarisés à Yverdon-les-Bains. Depuis son ouverture en août 2016, une dérogation lui est accordée et nous accueillons aussi des enfants en 3P et 4P. Depuis la rentrée 2020, les places pour les élèves de 3P et 4P sont limités aux enfants déjà inscrits dans la structure l'année précédente. Dès la rentrée 2021, il n'y aura plus d'accueil d'enfant de la 3P et 4P.

En collaboration avec le Service communal de la jeunesse et de la cohésion sociale, l'objectif est d'assurer une prise en charge extérieure à la famille durant la journée de travail des parents.

La mission de l'APEMS est de veiller au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants qui lui sont confiés et de leur offrir un cadre propice à l'épanouissement de leur personnalité. L'esprit que nous cultivons est que les enfants et les parents sont davantage que des usagers, des clients dont la satisfaction nous tient à cœur.

La mission comprend les trajets du lieu de scolarité habituelle et l'APEMS. Les animatrices (ou le chauffeur) se rendent sur place à la sortie des cours, mis à part pour les élèves fréquentant deux collèges jouxtant immédiatement le lieu d'accueil APEMS où les enfants sont accueillis directement dans notre espace. Les retours se font de la même manière. Les parents viennent chercher leurs enfants sur place, sauf accord particulier.

Les transports se font accompagnés par un adulte, à pied, sauf pour trois lieux de scolarisation distants : le collège de la Passerelle et le collège de Pestalozzi, où nous mandatons un transporteur professionnel et le collège des Quatre-Marronniers où une animatrice assure les trajets motorisés au moyen d'un véhicule propre à la Fondation.

Une charte d'engagement "trajets" et un lieu de rendez-vous le plus sécurisé possible assurent le cadre de sécurité pour les transports. La Responsable assure la collaboration nécessaire avec l'entreprise de transports et gère les éventuelles difficultés.

5. Présentation de l'équipe

5.1. La direction de l'APEMS

La Responsable, en fonction depuis le 1er août 2016, a une formation d'éducatrice sociale ES ainsi qu'un post diplôme ES en direction d'institution de l'enfance. Elle occupe un poste à 60% réparti en 35% en direction et 25% en temps éducatif.

Elle est engagée par la Fondation Petitmaitre. La direction générale de la Fondation lui délègue la gestion de l'équipe ainsi que les tâches administratives et pédagogiques. La direction de la Fondation et son administration s'occupent de la gestion globale de l'APEMS, ainsi que de la facturation et du budget. La Responsable se réfère à la Direction pour toute décision qui relève des ressources humaines, du budget ou de changements significatifs dans la prise en charge des enfants.

La Direction garantit le respect de la mission de l'institution et des normes EIAP et OAJE. Elle coordonne l'organisation de l'APEMS et veille à la qualité du travail éducatif. Elle offre soutien et écoute à l'équipe éducative ainsi que des conditions de travail lui permettant de remplir son cahier des charges. Elle accueille, informe et collabore avec les parents. Elle gère le budget de la structure et les tâches administratives. Elle est également ressource de réflexion pédagogique et en cas de difficultés particulières avec des enfants ou des parents.

5.2. L'équipe éducative

Dès le 01.08.2020, l'équipe éducative est composée à 245% :

- Une éducatrice ES à 25% (+35% en direction)
- Une assistante socio-éducative à 65%
- Trois animatrices à 65% + 65% + 25%

Afin de répondre aux nouvelles normes EIAP, l'une des animatrices a entrepris un article 32 en août 2020 afin d'obtenir son diplôme d'ASE en juillet 2021.

Jusqu'en août 2021, nous disposons d'une dérogation de l'OAJE permettant l'accompagnement suivant selon les anciennes normes :

- L'accueil des enfants est assuré par une professionnelle diplômée de 1 à 12 enfants
- Dès le 13ème et jusqu'à 24, une auxiliaire assure l'accompagnement avec la professionnelle
- De 25 à 36 enfants, une auxiliaire supplémentaire est présente. Dès le mois d'août 2021, ce poste sera attribué à une assistante socio-éducative formée, ceci afin de répondre aux nouvelles normes
- De manière exceptionnelle et si le nombre d'enfants est inférieur ou égal à 12, l'encadrement éducatif peut être confié à une auxiliaire. Une personne peut se rendre en tout temps et sans délai sur le lieu en cas d'urgence

L'équipe éducative garantit la qualité de la prise en charge des enfants accueillis en respectant le concept pédagogique de la structure. Elle veille à la sécurité des enfants et favorise le respect, l'autonomie et la socialisation. Elle accueille, informe et collabore avec les

parents. Elle maintient une réflexion sur sa pratique et renforce ses compétences professionnelles. Elle entretient de bonnes relations et une bonne communication avec ses collègues et favorise la cohérence, la collaboration et la solidarité au sein de l'équipe.

5.3. Outils de cohésion

Il est demandé à chaque membre du personnel qu'il ait une attitude bienveillante, non-jugeante et respectueuse auprès des enfants, des parents et des collègues.

La cohésion d'équipe et la qualité des interactions entre ses membres sont des éléments fondamentaux de la qualité des échanges avec les enfants et du climat du lieu.

Un temps d'échange hebdomadaire entre les animatrices et la Responsable permet de transmettre les informations, de se coordonner et de préciser les solutions à trouver aux problèmes posés. Les incidents critiques sont analysés, les informations provenant des élèves sont transmises, leurs éventuelles réactions émotionnelles (pleurs, angoisses...) ou les conflits entre eux, les éléments pouvant mettre en péril la sécurité sont discutés.

Sont abordées également les idées d'amélioration ou d'organisation. La cohérence des attitudes des membres de l'équipe et les complémentarités de rôles sont recherchées.

Au moins deux fois par an, une réflexion entre la direction et l'équipe éducative conduit à préciser les éléments du concept, les valeurs et le fonctionnement.

Les éducatrices et les animatrices participent au moins une fois par an à une formation continue sur un thème utile à leur pratique professionnelle.

L'équipe éducative bénéficie d'un nombre « d'heures librement gérées » qu'elle peut répartir sur l'année scolaire afin de participer aux colloques pédagogiques (en plus du colloque hebdomadaire), à des formations et de préparer des activités adaptées aux enfants en respectant le concept pédagogique de la structure.

La Responsable participe aussi à d'autres réunions de la Fondation (réunions générales, formations internes, coordination de direction et administrative...) utiles au travail et lui permettant de travailler de manière non isolée, s'inspirant aussi des pratiques d'autres secteurs pour sa mission.

La responsable du lieu d'accueil entretient les liens utiles avec la responsable des lieux d'accueil communaux pour la coordination des moyens mis en place, dans une cohésion de base entre les lieux.

6. Les besoins des enfants (de 8 à 12 ans) et des familles

- Besoins d'être accueillis, d'avoir quelqu'un à leur écoute, de se détendre après le cadre scolaire qui demande une concentration intellectuelle et une limitation des mouvements. Besoin de s'aérer, de bouger, de se « lâcher ».
- Sphère émotive et affective :

La pression scolaire augmente et l'enfant subit davantage de pressions scolaires et familiales (notes, sport, compétition, rivalités...). Il doit s'adapter à davantage d'enseignants à l'école. Il peut être confronté à d'éventuelles exclusions de son groupe ou des moqueries alors que la relation aux pairs est devenue primordiale. L'image que les autres lui transmettent de lui est déterminante. A la fin de cette période, le début de la puberté conduit à des inquiétudes, de nouvelles relations, les premiers sentiments amoureux, parfois de tristesse, de découragement, de dégradation de l'estime de soi....

- Besoin d'accompagnement :

Autonome dans les actes quotidiens, le jeune a besoin de l'adulte bienveillant pour « débriefier » les difficultés qu'il aurait pu rencontrer à l'école, avec ses pairs, voire la famille, que l'adulte puisse mettre des mots sur ses émotions. L'enfant a aussi encore besoin d'un médiateur pour gérer les situations conflictuelles avec ses camarades. Parvenu à un âge de raisonnement, il s'agit davantage de réfléchir avec lui quant aux

difficultés qu'il rencontre comme par rapport aux aspects de l'hygiène et de découverte des goûts.

- Socialisation :

Les copains prennent une place centrale et son besoin d'appartenance au groupe de pairs augmente. Il construit sa personnalité par rapport à l'image que lui donnent les autres. Il se confronte au groupe, à la vie en communauté.

Pour qu'il évolue sereinement, l'écoute, l'entraide, le partage et le respect sont à développer. Il a besoin d'être coaché pour acquérir les normes sociales et les règles de vie en société. Les aspects cognitifs et culturels peuvent être stimulés par les interactions avec l'équipe éducative et un matériel adéquat.

C'est aussi une période favorable aux jeux de société et sportifs, permettant de se mesurer, d'apprendre à perdre ou gagner, de se conformer aux règles fixées ou négociées entre pairs.

Les activités créatrices lui permettent de se réaliser. Les activités physiques lui permettent de se dépenser et de se détendre avant le retour à l'école où il devra à nouveau rassembler une énergie de concentration intellectuelle.

- Besoins des familles :

Les parents ont besoin d'être assurés que les enfants sont bien sous surveillance des adultes hors du temps scolaire. Il est dès lors important d'assurer l'information s'il y a un non-respect par l'enfant du temps de présence prévu dans le lieu d'accueil ou encore une absence non annoncée.

Les difficultés relationnelles ou de comportement importantes apparaissant dans le lieu d'accueil sont aussi l'occasion de réfléchir avec les parents sur les difficultés plus globales. Par un échange respectueux, cela peut être le moment de suggérer une coopération entre la famille et le lieu permettant de surmonter les difficultés du moment ou une aide professionnelle spécifique.

7. Esprit et axes de travail

7.1. Dans un esprit de bienveillance

- Assurer en tout temps une protection physique et affective. Une attention particulière est portée aux lieux d'aisance (intimité) et aux espaces extérieurs (lieu de défoulement)
- Proposer un accompagnement bienveillant, sécurisant et de détente
- Proposer des repas équilibrés et variés (selon les normes Fourchette verte junior)
- Se centrer sur les besoins de chacun, en particulier en relation avec l'âge des enfants, les besoins de se détendre après le stress lié à l'école, dans les limites des caractéristiques du lieu
- Transmission de valeurs et de l'esprit de solidarité entre élèves (petits et grands, entre pairs et dans le sens que le lieu soit agréable), de compréhension mutuelle, de tolérance aux différences (en particulier par rapport aux goûts et besoins)
- Les apprentissages liés à la vie communautaire sont favorisés (jouer ensemble, accepter de perdre, apprentissage des interactions entre eux, acceptation des frustrations, etc)
- Santé et hygiène : les enfants sont sensibilisés aux aspects de santé autour des repas, dans leur habillement et aux aspects d'hygiène, en particulier pour les mains et les dents
- Les interactions proposées se déroulent autant que faire se peut sous forme ludique et pédagogique de manière informelle ou parfois par des activités organisées, dans le sens de maintenir l'intérêt des enfants et leur compréhension du sens des messages
- L'équipe éducative est à l'écoute des enfants, de leurs préoccupations, petites ou grandes
- Conflits entre enfants : Les intervenants interviennent en médiateur et facilitateur. Ils assurent la sécurité de chacun

- Accès à l'extérieur : les enfants sont accompagnés d'un adulte, il leur est demandé de collaborer à respecter l'espace autorisé
- Respect de la nourriture : celui-ci est demandé aux enfants. Afin de le favoriser et donner une valeur accrue aux plats préparés
- Occasionnellement, des dégustations sont proposées permettant de découvrir des goûts et parfums peu courants

7.2. La charte

Une Charte du « Vivre ensemble à l'APEMS » est rédigée puis signée par les enfants et l'équipe éducative en début de chaque année scolaire lors d'un moment de réflexion de groupe sur les valeurs que nous souhaitons promouvoir à l'APEMS, telles que le respect, la communication et la collaboration.

Ce temps de réflexion permet de comprendre et de définir ensemble ce dont chacun a besoin pour « bien » vivre ensemble dans le respect de soi-même et des autres. La charte est affichée dans l'APEMS, elle est un support éducatif pour l'équipe qui s'y réfère en cas d'écart de comportement. Elle est utilisée comme un outil de recherche de sens et de responsabilisation pour l'enfant. Ce dernier est alors rendu attentif aux conséquences de son comportement.

7.3. Les valeurs

Les valeurs développées par l'équipe se résument aux mots-clefs suivants :

- | |
|---|
| - RESPECT |
| - SÉCURITÉ |
| - COOPÉRATION |
| - COMMUNICATION |
| - EMPATHIE |
| - ÉGALITÉ/ÉQUITÉ |
| - SOLIDARITÉ |
| - NON-JUGEMENT |
| - AUTONOMIE |
| - DIFFÉRENCIATION DES BESOINS DES ENFANTS |

7.4. Le lien avec les parents

Outils de liens avec les parents :

<p>Le temps d'accueil hors période scolaire est important dans la journée des enfants. Afin de pouvoir confier leur enfant à l'APEMS, les parents doivent pouvoir bien comprendre ce qu'il s'y passe, accorder leur confiance à l'équipe éducative ainsi que leur déléguer une part d'autorité sur ce temps. Ces éléments participent à la sécurité et au climat du lieu.</p>

- Un document « Principes de fonctionnement de l'APEMS des Isles » précise quelques principes de fonctionnement pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants auprès desquels nous assurons un relais. Ce document complète les informations du Règlement RéAjr définissant le cadre général en vigueur dans les structures d'accueil de jour. Ce complément vise à assurer une bonne compréhension entre les parents et les éducatrices qui assurent conjointement l'accompagnement des enfants au cours de la journée ;
- Le premier contact : les parents s'inscrivent sur la liste d'attente Kibé géré par le RéAjr. La responsable de l'APEMS ou l'employée de l'administration prend contact avec les

parents afin de clarifier les besoins avec ceux-ci. Lors d'inscription en cours d'année scolaire, le parent est invité à venir visiter les lieux avec son enfant et à préciser les modalités de la prise en charge. En cas d'inscription pour une nouvelle année scolaire les parents sont invités à une séance d'information (voir ci-dessous). Un entretien individuel avec la responsable est possible à la demande ;

- Une séance d'information aux parents et aux enfants nouvellement inscrits est proposée le vendredi précédant la rentrée scolaire afin de pouvoir se rencontrer, voir les lieux, partager sur les attentes réciproques et clarifier la prise en charge des enfants. C'est un moment qui se veut convivial et qui permet de créer un premier lien ;
- La transmission des informations : Lors des départs en fin de journée, une personne de l'équipe éducative est disponible pour les parents et l'enfant pour un bref échange de transmission d'informations concernant l'enfant. Pour les enfants quittant seul l'APEMS (enfants de 10 ans révolus et/ou avec une autorisation écrite du parent), un contact téléphonique ou une rencontre ponctuelle peuvent se faire en cas de besoin ;
- Les « fêtes » de l'APEMS : un moment de rencontre convivial est proposé une à deux fois par an aux parents et aux enfants. Elles participent au lien de confiance créé avec les parents ;
- Les menus servis aux enfants sont portés à la connaissance des parents par un site Internet ad'hoc. Cela permet l'adaptation des repas du soir, pour les parents qui le souhaitent ;
- Nous portons attention aux régimes spéciaux des enfants, dictés par des raisons médicales ou religieuses ;
- En cas d'absence d'un enfant alors qu'il est inscrit, le parent est immédiatement contacté par une personne de l'équipe éducative ;
- En début d'année scolaire, les parents reçoivent une lettre dans laquelle ils sont invités à nous préciser s'ils souhaitent que leur enfant fasse ses devoirs à l'APEMS. Un espace est dédié aux enfants après le goûter pour qu'ils puissent faire leurs devoirs. L'accompagnement desdits devoirs sont précisés dans le document « principes de fonctionnement » ;
- En cas de problèmes de comportement, nous procédons à des ajustements par téléphone avec les parents. En cas de problèmes relationnels ou de comportements récurrents, nous proposons aux parents une rencontre entre eux et la responsable de la structure, éventuellement, avec la Direction générale, pour envisager toute solution utile. (Voir « principes de fonctionnement à l'APEMS des Isles ») ;
- L'équipe éducative contribue à harmoniser les relations des enfants avec le chauffeur du bus, lorsqu'il est concerné ;
- Dans les situations pouvant relever de la LproMin, la situation est traitée avec la Direction pour évaluer la pertinence d'un éventuel signalement ;
- Le Directeur participe alors aux rencontres avec les parents, dans les situations inquiétantes. Il peut établir un contact avec la Direction scolaire pour une analyse commune de la situation.

7.5. Eventuelles réclamations et/ou plaintes

Nous mettons tout en œuvre pour apporter une qualité d'accueil digne de la confiance attendue des parents. Nous les encourageons à suggérer toute idée d'amélioration.

Une procédure de plainte est à leur disposition. Concernant l'accueil des enfants, la répondante est la Responsable de l'Accueil.

En cas de persistance du problème ou du désaccord après une discussion avec la Responsable, la voie possible est une plainte par écrit au Directeur de la Fondation Petitmaître.

Pour le traitement d'un désaccord sur la contribution financière, l'Adjointe de direction administrative de la Fondation est répondante pour des explications détaillées et une possible réévaluation. En cas d'insatisfaction résiduelle sur un tel point, la procédure est demandée par écrit à Mme Clélia Argenziano, Responsable du secteur Enfance et Famille de la Commune et représentant le RéAjr, le Réseau d'accueil de jour.

Enfin, les coordonnées de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) est transmise aux parents, en cas de problème d'importance.

7.6. Maladies et accidents

Santé

Nous souhaitons que les parents (le représentant légal) nous informent des éléments utiles concernant l'état de santé de leur enfant (régimes alimentaires, allergies, maladies, etc.) pour que nous puissions parer à toute éventualité et assurer son bien-être.

Nous demandons au parent de signaler immédiatement au secrétariat toute maladie contagieuse.

L'APEMS n'est pas autorisé à accueillir un enfant qui présenterait des risques de contagion pour autrui. Afin de protéger chacun, c'est aux parents de trouver une solution alternative à la garde de l'enfant concerné par une telle maladie.

Par ailleurs, si un enfant présente des symptômes évidents de maladie durant la journée (telle que fièvre égale ou supérieure à 38°, vomissements, diarrhée, douleurs etc.), les parents sont contactés et il leur sera demandé de venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais pour organiser les soins.

En cas de besoin, l'APEMS des Isles bénéficie d'une collaboration avec le Médecin-Conseil de la Fondation Petitmaître, le Dr Yann KERNEN, pédiatre à Yverdon-les-Bains.

En cas d'épidémie ou de pandémie, des directives sont mises en place et transmises aux parents au fur et à mesure que les recommandations fédérales et cantonales évoluent.

Dans l'éventualité d'un accident

En cas d'accident mineur (bobos), le personnel de l'APEMS donne les premiers soins à l'enfant et en informe les parents.

En cas d'accident nécessitant un avis médical (choc à la tête, point de suture, possibilité de fracture), les parents sont immédiatement contactés afin de trouver une solution avec eux pour que l'enfant puisse être soigné au mieux.

S'il arrive un accident qui nous semble grave, nous appelons les secours médicaux par le 144 et en informons immédiatement les parents.

7.7. Problèmes de comportement

En général, les enfants ont du plaisir à venir et les situations conflictuelles sont rares, l'ambiance sereine.

En cas de conflit entre enfants, les ressources de l'équipe sont mobilisées. Position de médiation en demandant au mieux de verbaliser la difficulté, le différend, la colère, la souffrance. Recherche de solution négociée.

En cas d'échec, mise à l'écart séparément des enfants concernés, non pas dans un esprit de punition mais de réflexion. Rappel de la Charte du Vivre ensemble à l'APEMS, des règles de savoir-vivre.

En cas de conflit entre un enfant et un adulte, une autre animatrice et, si possible, la responsable du lieu intervient en position de renfort : rappel de la relation d'autorité et du devoir de respect, de la Charte, de la délégation d'autorité transmise par les parents...

Dans un esprit de calmer l'excitation, elle peut demander à l'enfant de se mettre à l'écart pour reprendre la discussion dans un deuxième temps, voire le jour suivant. Une réflexion est menée avec l'enfant sur la manière dont les choses se sont passées et comment éviter une nouvelle escalade à venir.

En cas de difficultés importantes, une réflexion d'équipe au colloque hebdomadaires est menée pour tenter de trouver le sens des difficultés par une réflexion approfondie.

La collaboration des parents est sollicitée : échange téléphonique concernant les difficultés en essayant de les comprendre avec eux. Si la situation se répète, demande de la responsable d'un entretien avec les parents, éventuellement avec la Direction.

L'APEMS des Isles peut refuser l'accès du lieu en cas de de crise importante de nature à mettre en péril la sécurité, en cas de problèmes lancinants et des tentatives de remédiation n'ayant pas porté leurs fruits.

C'est la Direction qui prend la décision finale et le justifie par un courrier aux parents, après un appel téléphonique ou un entretien.

8. Outils d'animation

Afin de rendre les moments d'accueil enrichissants et permettre un climat serein pour les enfants, différents moyens et matériels sont mis à leur disposition

- l'espace est agencé pour permettre aux enfants de s'isoler pour réviser, lire ou effectuer des activités, seuls ;
- des livres, BD, revues sont mis à la disposition des enfants ;
- des jeux, adaptés aux différents âges présents, sont proposés. Une collaboration avec la ludothèque permet qu'une partie puisse être proposée par tournus, les jeux les plus utilisés étant acquis ;
- des bricolages et autres activités collectives (en particulier de loisirs à l'extérieur) peuvent être mises en place par l'équipe éducative, en tenant compte de l'âge des enfants et de leurs besoins ludiques ;
- des sorties sont organisées plusieurs fois par année les mercredis après-midi.

9. Déroulement d'une journée type

Lundis-mardis-jeudis-vendredis :

06h45-07h45	Ouverture de l'APEMS – petits déjeuners
07h45 – 08h05	Trajets APEMS- écoles (départ en fonction des écoles)
08h15 – 11h	APEMS fermé
11h40 – 12h	Trajets écoles – APEMS Accueil des enfants – jeux libres
12h – 12h30/45	Repas – Lavage des dents et des mains
12h30/45 – 13h/20	Jeux libres (intérieurs et/ou extérieurs)
13h – 13h20	Trajets écoles – APEMS (départ en fonction des écoles)
13h30 – 14h45	APEMS fermé
15h – 15h15	Trajets écoles – APEMS
15h15 – 15h30/45	Goûter
15h45 – 16h45	Devoirs (sauf le vendredi)
16h – 16h15	Trajets écoles – APEMS (7P et 8P selon horaire scolaire)
16h30/45 – 18h15	Devoirs (7P et 8P) (sauf le vendredi) Activités

	Jeux libres
Dès 16h30	Départs possibles
18h30	Fermeture de l'APEMS

Mercredis :

06h45-07h45	Ouverture de l'APEMS – petits déjeuners
07h45 – 08h05	Trajets APEMS- écoles (départ en fonction des écoles)
08h15 – 11h	APEMS fermé
11h40 – 13h	Idem au reste de la semaine
13h -13h30/45	Devoirs Départ entre 13h et 13h30 pour les enfants présents uniquement à midi.
13h30/45 – 16h	Activités (jeux, bricolages, sorties)
16h – 18h30	Idem au reste de la semaine Départ possible dès 17h le mercredi

Ceci est le descriptif d'une journée-type ; les imprévus existent et nous devons improviser avec. Les horaires mentionnés sont donc approximatifs et flexibles en fonction des exigences de la journée et de la dynamique de groupe.

L'équipe organise, prépare et range en dehors de la présence des enfants.

10. Conclusion

Aménagé depuis 2016 dans un contexte non-idéal (une partie de salle dans laquelle se trouve également un Restaurant scolaire), l'APEMS des Isles a bénéficié d'un important travail de réflexion conceptuel mené en équipe ainsi qu'une collaboration soutenue avec l'équipe des animatrices du Restaurant.

Ces aspects permettent, à notre sens, un accueil de qualité.

Les parents nous témoignent régulièrement de leur satisfaction quant à l'accueil offert dans le cadre de l'APEMS, de son climat et des bonnes relations que les enfants et les parents y trouvent.

Nous nous considérons pourtant comme organisation apprenante ; chaque année d'expérience nous conduit à préciser nos prestations et à améliorer encore ce que nous pouvons offrir aux enfants et indirectement à leurs familles.